

PREFET DES COTES D'ARMOR

Saint-Brieuc, le

11 MAI 2012

Préfecture

DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

BUREAU
DU DEVELOPPEMENT
DURABLE

Information sur l'existence d'un avis tacite de l'autorité environnementale

Dénomination du projet :

La SARL S.L.E. a déposé une demande d'autorisation en vue d'exploiter une centrale d'enrobage à chaud de matériaux routiers et un groupe de concassage-criblage mobile de déchets inertes non dangereux associé à une pince hydraulique à PLESTAN, Parc d'activités du Carrefour de Penthièvre.

L'autorité environnementale a reçu le présent dossier le 6 mars 2012.

Depuis le 6 mai 2012, en application de l'article R 122-13 I du code de l'environnement, et en l'absence d'observation de la part de l'autorité environnementale, l'avis est réputé favorable.

La présente information fera l'objet :

- d'une notification au pétitionnaire
- d'une consignation au dossier d'enquête publique ou de la procédure équivalente de consultation du public
- d'une publication sur le site internet de la préfecture

Le Préfet
Pour le Préfet et par délégation
l'Attachée principale, Chef de Bureau



Ginette CHALME